

RÉSISTANCE SOCIALE

" La République sera sociale ou ne sera pas ! " J. Jaurès



SOMMAIRE

p.1 et 2 : L'édito

p.2 : Solidarité internationale

p.3 à 5 : Place au débat

p.5 et 7 : Actualité sociale

p.7 : Les bras m'en tombent

p.8 : Coup de gueule

L'ÉDITO

Le gouvernement, après des mois de déni, a enfin reconnu que le seuil d'un déficit à 3 % du PIB était un chiffre inatteignable en 2013. Cela ne l'amène pas pour autant à reconsidérer le plan « compétitivité emploi » qui se traduit déjà par une contraction des dépenses publiques et par des mesures qui restreignent le pouvoir d'achat de beaucoup de nos concitoyens. Non, au contraire, on entend ici ou là des responsables plaider pour de nouvelles mesures d'austérité (contrairement au premier ministre nous n'avons pas peur d'employer le mot). Ainsi le 1^{er} président socialiste de la Cour des comptes monte au créneau pour prêcher de nouvelles ponctions sur les familles, les salariés, les retraités, les chômeurs, ... en suggérant d'amputer les prestations sociales ou le montant des retraites et pour recommander de diminuer encore le nombre de fonctionnaires et les moyens des services publics au risque de les mettre en péril. Même si nous n'en sommes pas encore au niveau de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne ou du Portugal, c'est la mise en œuvre de cette orientation politique qui a conduit tout droit dans le mur les pays qui y ont eu recours.

Et pourtant, sous la présidence de Sarkozy, toute la gauche rappelait que c'était grâce à l'existence ancienne d'un service public important et implanté sur l'ensemble de son territoire que la France résistait mieux que d'autres et que le lien social y persistait encore.

Que peut-on dire de nos solidarités quand, après les suicides que nous avons connus à France Télécom et dans les entreprises qui manient le stress comme technique de management, c'est un chômeur qui met fin à ses jours, ne croyant plus à la capacité d'un Pôle emploi dénaturé à prendre en charge son problème ?

Toute cette désespérance pour quoi ? Pour permettre à quelques actionnaires de multinationales et à quelques banquiers de s'enrichir un peu plus sur le dos de l'immense majorité des peuples. Pour ne pas déplaire aux chantres de la mondialisation libérale dont pourtant l'application de leurs recommandations mène toujours et depuis 30 ans, les peuples vers plus de misère et dont d'ailleurs les analyses sont fondées sur une erreur de calcul aujourd'hui reconnue.

Faut-il rappeler les déclarations d'avant-élections, quand l'adversaire désigné était la finance ? Est-il exagéré d'exiger qu'un gouvernement élu à gauche fasse la politique pour laquelle il a été élu ?

Tant qu'il n'en sera pas ainsi, à RESO, nous répéterons que la politique actuellement suivie est un non-sens, qu'il faut inverser les priorités et faire de la lutte contre le chômage et les inégalités l'objectif primordial.

(suite page 2)



**LE 5 MARS,
TOUS À LA MANIF
CGT/FO
CONTRE L'ANI !**

L'ÉDITO (suite)

On a encore pu le voir à l'occasion des discussions sur le budget européen, budget tout de régression sociale au point d'entériner une baisse significative des subventions aux associations caritatives : au nom de la préservation à tout prix de « l'Europe », le gouvernement se contente de parloter et de blabla sur le « pacte de croissance » mais il n'agit pas. Un gouvernement français courageux se serait opposé à ce budget d'austérité libérale. Il se serait affronté à la chancelière allemande et la Commission européenne, mais il aurait reconquis un peu du crédit perdu auprès de ses électeurs : le peuple français et, auprès de nos compatriotes, distillé le sentiment qu'on s'occupe enfin de leur sort et pas seulement des marchés financiers. Et il aurait sans doute été approuvé par d'autres gouvernements, donnant ainsi aux peuples l'espoir d'une nouvelle donne.

Par quel glissement intellectuel est-on parvenu à ce qu'un gouvernement de gauche pense faire preuve de « sérieux » lorsqu'il cède aux intérêts financiers aux dépens de ceux du peuple quitte à se mettre à dos une bonne partie de la population ?

Bien sûr, *Résistance sociale* se réjouit – d'autant plus que c'est sa raison d'être – que ce débat s'étende à gauche, y compris chez de nombreux militants socialistes. Mais on désespère que cette prise de conscience atteigne le sommet de l'État en dehors d'un fort rejet populaire articulé sur une mobilisation sociale...

C'est pourquoi nous appelons tous les adhérents de RESO et toutes celles et ceux qui nous soutiennent, à participer aux actions CGT/FO du 5 mars, une action unitaire historique contre le prétendu accord historique Medef/CFDT dit accord de Wagram, qui aurait pour conséquences, s'il était appliqué, de nouveaux reculs pour les salariés.

Marinette Bache

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

- ▶ **GRÈCE** : grève et manifestations ce 19 février en Grèce contre l'austérité. On dénombre 50 000 manifestants à Athènes.
- ▶ **PORTUGAL** : nouvelles grève et manifestations dans tout le Portugal le samedi 16 février pour dénoncer l'austérité.
- ▶ **ESPAGNE** : manifestations le 17 février contre la privatisation d'hôpitaux et de cliniques publiques.
- ▶ **BULGARIE** : après une semaine de grèves et de manifestations contre la politique d'austérité, le gouvernement bulgare a été contraint à la démission.
- ▶ **ÉQUATEUR** : réélection dès le premier tour de Raphael Correa, président de l'Équateur.
- ▶ **ÉTATS-UNIS** : Le PDG de TITAN international INC insulte les travailleurs français

Ce M. Taylor se permet d'écrire à un ministre français : « *Monsieur, votre lettre signale que vous voulez que Titan démarre une discussion. Vous pensez que nous sommes si stupides que ça ?* » Il ajoute : « *Titan est celui qui a l'argent et le savoir-faire pour produire des pneus. Qu'a le syndicat fou ? Il a le gouvernement français* ». Vous l'aurez compris, le « *syndicat fou* », c'est celui qui défend les intérêts des salariés, c'est la CGT.

Juste réponse du responsable syndical : « *Il dit qu'on est un syndicat fou, que le gouvernement c'est de la merde, que Obama est un rigolo et qu'il va aller produire en Chine. (...) Tout ça ne veut pas dire grand-chose. (...). Le groupe Titan aujourd'hui (...) a du mal à percer dans l'activité en Europe. Ce n'est pas avec des propos comme il en a tenu aujourd'hui qu'il pourra percer en Europe* ».

Cette lettre démontre que « *Titan n'a jamais eu l'intention de reprendre réellement le site d'Amiens-Nord et n'a jamais eu de projet industriel pour notre usine. Titan n'est pas "un capitaine d'industrie"*

mais "un capitaine de carnaval recruté par Goodyear" pour faire fermer le site » ajoute la CGT Goodyear.

Saluons la réponse d'Arnaud Montebourg à ce rigolo (sa lettre est disponible sur le site de RESO). Il rappelle que la France accueille 4 200 filiales d'entreprises américaines ; qu'elles y viennent car elles y trouvent un environnement favorable à la recherche et l'innovation et y apprécient la qualité et la productivité de la main d'œuvre française. Que Titan est 20 fois plus petite que Michelin et 35 fois moins rentable. Le ministre du redressement productif salue la politique mise en place par le Président Obama pour relocaliser les emplois. Il dénonce l'intention du PDG de Titan d'exploiter la main d'œuvre de certains pays pour inonder les marchés et annonce une réaction de la France à cette manière de faire.

Chiche, Monsieur le Ministre, on abandonne la politique d'austérité et on fait ça !

PLACE AU DÉBAT

Comment utiliser, critiquer et compléter les indices de prix de l'Insee dans les négociations salariales

Par Alain GÉLY

L'article qui suit reprend l'essentiel du compte-rendu d'un débat organisé en octobre 2012 par la Fédération CGT de la métallurgie (FTM), avec deux militants de l'Insee, après un travail commun avec la fédération des finances. Il n'engage aucune organisation à ce stade. Cette contribution au débat sera appelée à évoluer dans les mois qui viennent, ne serait-ce que parce que l'**Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale** travaille avec l'Institut de recherches économiques et sociales sur des « budgets de référence » qui pourraient aussi servir d'appui aux revendications salariales. Toute contribution sera bienvenue.

Actuellement, les revendications pour améliorer le niveau de vie des salariés, des retraités et des privés d'emploi se voient notamment opposer un indice des prix de l'Insee, qui est utilisé comme instrument d'indexation. Des augmentations des salaires, pensions et autres ressources qui seraient égales ou supérieures à l'évolution de cet indice, assureraient un maintien voire une progression du pouvoir d'achat et du niveau de vie. Or, ce n'est pas le cas.

Nous allons voir :

1° que l'indice général des prix à la consommation de l'Insee (IPC) est un indice des prix dont la qualité est peu contestable mais il n'est pas un indice « du coût de la vie » adapté à une indexation des salaires ou des pensions.

2° Toutefois les statistiques publiques peuvent permettre à la fois :

- **A) d'utiliser dans les négociations certains des éléments qui servent à le calculer ;**
- **B) et surtout de le compléter pour mieux rendre compte du coût de la vie**

1° Parmi les indices de prix publiés par l'Insee, celui qui est utilisé pour l'indexation des salaires, des pensions, etc. est l'Indice des prix à la consommation des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac, base 100 en 1998, qu'on appellera par la suite IPC (http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind29/20121114/IR_10_12.pdf (Pour octobre 2012, IPC = 124,61)).

Tout d'abord, cet IPC n'est pas un indice du coût de la vie. L'Insee, qui le reconnaît officiellement (Cf la publication Insee-méthodes n°81-82 « Pour comprendre l'indice des prix ». Partie 4.3 page 37 :

http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/Indice_des_prix.pdf), ne devrait, en principe, pas cautionner l'utilisation de cet indice pour indexer les salaires et les pensions.

La contestation de l'IPC, très large dans le pays, repose sur un **décalage entre l'inflation mesurée** qui serait d'environ 2 % l'an actuellement selon l'IPC **et l'inflation perçue**, ou « ressentie »

par les gens. Celle-ci est parfois estimée à environ 5 %, voire 6% par an, mais elle se fonde sur une perception des choses qui ne remet pas réellement en cause l'IPC (Voir par exemple http://www.insee.fr/fr/mobile/etudes/document.asp?reg_id=0&ref_id=iana5). L'Insee répond de manière assez convaincante à cette critique-là. On y reviendra tout à l'heure. Notre critique porte surtout sur l'utilisation qui est faite de l'IPC comme instrument d'indexation des salaires et des pensions.

En tout cas, il est abusif de la part du patronat et du gouvernement de se réclamer de l'IPC pour justifier une stagnation des salaires et, en réalité, une baisse du niveau de vie des salariés.

2° A) La qualité des relevés de prix effectués par les enquêteurs et enquêtrices de l'Insee, qui servent à construire l'indice, n'est pas en cause : ce n'est pas en se lançant dans d'autres relevés qu'on répondra au problème posé par l'IPC.

Il est donc possible, pour les salariés et leurs organisations syndicales, d'utiliser ces relevés et les indices publiés pour argumenter lors des négociations salariales. Une synthèse utilisable de ces relevés est publiée mensuellement sur le site de l'Insee.

En effet, quand on dit par exemple que « les prix » ont augmenté en octobre 2012 de 1,6 % depuis un an et de 24,6 % depuis l'année 1998, cela ne signifie pas que tous les prix ont augmenté au même rythme. **Il s'agit d'une moyenne**, et plus précisément d'une moyenne pondérée.

En effet, depuis 14 ans, certains prix ont augmenté beaucoup plus vite. Par exemple, le prix des combustibles liquides a crû de 235 %, soit plus qu'un triplement ! A l'inverse, selon les calculs faits pour construire l'IPC, les micro-ordinateurs sont censés avoir baissé de 90 %. En fait, leurs prix n'ont pas baissé tant que ça mais ce chiffre est censé refléter l'amélioration de leur qualité ; c'est

contestable car les ordinateurs d'aujourd'hui sont, certes plus puissants, mais certainement moins durables que ceux de 1998 ! Mais cette façon de mesurer la qualité des biens et des services tire l'IPC vers le bas et contribue donc à sous-estimer la hausse du coût de la vie.

Ces informations et beaucoup d'autres sont publiques. Une version détaillée pour une centaine de postes de consommation des ménages se trouve sur le site de l'Insee et peut donc être utilisée sans restriction (Pour octobre 2012 (publication en novembre) :

<http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind29/20121114/Indic es detaill es oct2012.pdf>). Il est possible, à tout moment, d'utiliser ces chiffres qui montrent des « consommations populaires » comme le logement, l'alimentation ou l'énergie sont victimes de fortes hausses des prix, soit récemment (depuis 12 mois) soit sur longue période (par exemple depuis 1998, année de base de l'indice).

B) On peut donc utiliser certains postes de l'indice des prix pour argumenter lors des négociations salariales. Mais il faudrait aussi et surtout le compléter pour se rapprocher d'une notion de coût de la vie puisque, insistons là-dessus, l'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. On peut compléter l'IPC par des indications chiffrées. On peut aussi le commenter par des remarques qualitatives qui ne sont pas toutes chiffrables, ou qui le seraient difficilement, mais qui peuvent être employées dans les discussions.

Tout d'abord, à la suite d'une décision politique, l'IPC exclut le tabac, qui est pourtant une consommation. Cela fait baisser l'indice de près de deux points sur 14 ans soit plus de **0,1% par an**.

On observe en outre des lacunes dans les données complémentaires à l'indice des prix à la consommation. L'Insee considère que son indice prend en compte « l'effet qualité » qui serait d'au moins **0,3%** par an d'après des calculs de l'Insee et qu'il y aurait lieu d'ajouter à l'IPC.

Autre élément d'ores et déjà chiffrable : selon le rapport de l'inspecteur des finances Quinet, il faut tenir compte de ce qu'on appelle les unités de consommation, c'est-à-dire de la taille des ménages. Cette différence tient au fait que le nombre de personnes vivant seules, célibataires, veufs ou divorcés, s'accroît rapidement dans le pays. Cela pèse lourd sur le coût de la vie : au moins **0,9 %** à ajouter aux IPC annuels.

Par ailleurs, certains achats ne sont pas considérés comme de la consommation mais comme de l'investissement et, de ce fait, ne sont pas pris en compte dans l'IPC ; c'est notamment le cas des achats immobiliers. Quand ces prix augmentent plus vite que l'IPC, la perte de pouvoir d'achat des personnes qui souhaitent acheter un logement est sous-estimée. Cela varie selon les périodes mais pourrait ajouter **0,2 point par an** à un indice du coût de la vie (*Calcul d'octobre 2012 : l'indice du coût de la construction (ICC) est de 1636 au deuxième trimestre de 2012 et de 1062 en moyenne en 1998, soit une hausse de 54% en 14 ans. L'IPC étant de 126, la hausse supplémentaire de l'ICC est d'environ 28 points, soit deux points par an. Selon le compte associé à la note de conjoncture d'octobre, la FBCF Logement des ménages est de 89 milliards soit 8% de la consommation des ménages qui est voisine de 1000 milliards. Un indice des prix qui inclurait la FBCF logement des ménages serait donc supérieur d'environ $2 \times 0,08 = 0,16$ point par an.*

Référence :

http://www.insee.fr/fr/indicateurs/analys_conj/archive s/octobre 2012 ca.pdf.

Les correctifs à apporter à l'IPC pour évaluer le coût de la vie seraient donc de 0,1 + 0,3 + 0,9 + 0,2 soit 1,5% par an, ce qui représente 3,5% par an (au lieu de 2% pour l'IPC) et 50 % en 14 ans (indice 150 au lieu de 125).

Avec les seuls éléments qu'on vient de voir, que deviendrait un salaire moyen de 13.000 francs, équivalent à 2 000 € en 1998 ? S'il avait suivi l'IPC (hors tabac), dont le niveau est de 100 en 1998 et de 125 en 2012, il ne serait aujourd'hui que de 2 500 €. Avec les seuls correctifs à l'IPC qu'on vient de voir, le coefficient de revalorisation serait de 150 : le salaire de 2.000 € en 1998, correctement revalorisé, s'élèverait à 3.000 € en 2012 soit 500 € de plus. Si on accepte ces calculs, une revendication d'augmentation de 500 € en 2012 correspondrait à un simple maintien du niveau de vie par rapport à 1998. Si un patron dit à un salarié qui aurait gagné 2.000 € par mois en 1998 et 2.700 € en 2012 qu'il a gagné du pouvoir d'achat parce qu'il gagne plus de 2.500 €, c'est faux : il a perdu, selon le nécessaire complément à l'IPC que nous venons de détailler, au moins 10% de niveau de vie ($3.000 \times 0,90 = 2.700$) !

« Au moins » car on n'a pas tenu compte dans ce calcul d'éléments qu'on n'a pas chiffrés ou qui ne sont pas chiffrables mais qui constituent une partie de la réalité. Citons-en trois, parmi les plus significatifs.

a) Ainsi, d'une manière générale, **le niveau de vie diminue aussi quand croissent des postes de**

dépenses qui ne ressortissent pas à la consommation. C'est le cas par exemple des franchises médicales. Il y a aussi, objectivement, grignotage du niveau de vie quand la qualité des produits ou des services se dégrade, obligeant à des dépenses supplémentaires. Ou encore quand les services publics et commerces de proximité deviennent moins accessibles ou dégradés... Ceci n'est pas, ou marginalement, pris en compte par l'IPC.

b) En outre, **les « normes sociales » incitent à des dépenses nouvelles, voire les imposent.** Ainsi, un téléphone portable, rare il y a 14 ans, est devenu pratiquement indispensable pour un chômeur qui cherche un emploi... Il s'agit souvent ici de produits nouveaux dont les prix sont élevés dans un premier temps mais ont tendance à baisser ensuite. Il y a alors un « ciseau » entre la baisse de l'indice et la hausse du coût de la vie.

c) **Autre évolution frappante: ce qu'on appelle les « dépenses préengagées ».** Ces dépenses

sont des contrats qu'on ne peut dénoncer, du moins à court terme. Il s'agit par exemple des loyers, des impôts, des remboursements de crédits ou des primes d'assurance. Ces dépenses incompressibles à court terme augmentent historiquement très fort, pour les classes moyennes et surtout pour les personnes à petits revenus. Chez les 20% de ménages les plus pauvres, ces dépenses contraintes à court terme représentent plus de la moitié du revenu courant en 2001 et les trois-quarts en 2006. Il ne leur reste pour vivre, ce qu'on appelle le revenu arbitral, que le quart de leur revenu alors qu'il leur en restait la moitié cinq ans plus tôt ! Surtout à cause de la hausse des loyers qui a été très forte au début de la décennie.

L'impact de tout ceci est difficile à synthétiser par un chiffre unique mais cela pèse sur la réalité du « coût de la vie ». Ce sont des arguments qu'on peut employer à côté et à l'appui des arguments chiffrés pour expliquer que le coût de la vie augmente plus vite qu'un indice des prix à la consommation.

ACTUALITÉ SOCIALE

Ainsi donc il faudrait fiscaliser les allocations familiales...

Par Lucie Berthommier

Oui... mais non !

Il n'est pas interdit de s'interroger sur la politique familiale que sert l'actuel système de prestations. La politique familiale mise en place à la Libération n'avait pas pour but de participer à la redistribution sociale, simplement de faire que la France ait des enfants. Elle a d'ailleurs assez bien atteint son objectif : le taux



de fécondité en France est de 2,01 enfants par femme, le 2^e plus élevé en Europe derrière l'Irlande. Mais ces prestations n'atténuent d'aucune manière les inégalités sociales : elles sont versées sans conditions de ressources (contrairement à l'allocation rentrée scolaire ou l'aide jeune enfant).

Notons que d'autres mesures liées au nombre d'enfants ne participent pas à la réduction des inégalités : par exemple le quotient familial favorise les familles riches en leur permettant de fortes réductions d'impôts alors qu'on pourrait choisir un abattement forfaitaire, à partir du premier enfant, et identique quel que soit le revenu.

Alors, bien sûr, on pourrait s'interroger sur la fiscalisation des allocations familiales. Encore faudrait-il pour cela que la proposition ne vienne pas d'un Didier Migaud qui, parallèlement, professe qu'il faut « *moins d'impôt* ». Encore faudrait-il surtout que le sens de la politique gouvernementale soit clair. Qu'il tienne ses promesses en matière de réduction des inégalités. Qu'il mette en œuvre ses propositions en matière de réforme fiscale (qu'est donc devenue la taxation à 75% ?). Qu'il ne se contente pas de réformettes qui glissent sur les plumes argentées du canard financier...

Encore faudrait-il que le gouvernement gouverne pour le Peuple...

ACTUALITÉ SOCIALE

La crise de 2007 dont, le monde (et spécialement l'Europe) ne se relève pas, est due à la baisse des salaires dans la valeur ajoutée et à la déréglementation financière

Le projet de loi actuel est plus faible que les équivalents en cours aux États-Unis, en Grande-Bretagne, et ailleurs dans l'Union européenne (rapport Liikanen), qu'il contribue à affaiblir.

De l'aveu de M. Oudéa, PDG de la Société Générale (qui a failli être balayée lors de la crise des « subprimes »), ce projet de loi ne concernerait que 1,5 % de ses actifs.

Rien sur les « paradis fiscaux ».

La nécessité de nationalisations / socialisations de banques ne fait pas l'unanimité mais s'impose de nouveau dans le débat national.

En tous cas, pour les organisations signataires du texte « Pour une véritable réforme des banques au service de la société », il est anormal que les spéculateurs puissent prendre tous les risques, se créer des fortunes défiant l'imagination, tout en étant garantis par les citoyens lorsque ça tourne mal au nom du « too big to fail ».

Le projet de loi du gouvernement, très insuffisant, doit évoluer de façon majeure ; c'est la raison de cet appel signé par Résistance sociale.

Une véritable réforme pour des banques au service de la société

Le projet de « loi de séparation et de régulation des activités bancaires » qui va être discuté au Parlement risque de mener à une « non-réforme ». Il laissera le système bancaire français dans la même situation de risque qu'au début de la crise. Sous la pression du lobby bancaire, le gouvernement Hollande-Ayrault a renoncé à s'attaquer frontalement au pouvoir colossal de la finance et des banques, mais laisse les parlementaires amender la loi.

Les banques et la finance ne doivent plus agir dans l'ombre. Nous voulons un véritable débat public sur leur rôle et nous avons l'intention de le mener dans les mois à venir. Car nous avons besoin d'une réforme ambitieuse qui mette le système bancaire au service de l'ensemble des citoyens et qui contribue à la reconversion sociale et écologique de nos économies.

Nous avons quatre demandes clés pour une véritable réforme bancaire :

- nous demandons une séparation structurelle stricte entre les activités de dépôt et de crédit des banques qui sont tournées vers le financement de l'économie productive, et les activités de marché où prédomine la spéculation. Cette séparation permettra de réduire la taille des banques et leur capacité à prendre des risques tout en sécurisant les emplois existants et en permettant la création de nouveaux emplois. Nous demandons que soit amendé l'article 1 du projet de loi qui permet aux banques de crédit et dépôt de continuer à effectuer des opérations de marché sur instruments financiers ;
- nous demandons que la nouvelle loi oblige les banques à déclarer leurs activités pays par pays (effectifs, bénéfices et impôts), mais, surtout, leur interdise d'avoir des filiales dans les paradis fiscaux dont la liste doit être réactualisée de façon ambitieuse. Car ces « trous noirs de la finance » favorisent la spéculation, et ils permettent aux entreprises et aux citoyens les plus riches d'échapper à l'impôt ;
- nous demandons l'interdiction de toutes les opérations spéculatives par les produits dérivés sur l'ensemble des marchés (agricoles, matières premières...) ainsi que l'interdiction des produits financiers toxiques ;
- nous demandons que la banque soit rendue accessible à tous les citoyens en mettant en œuvre un service bancaire de base universel et gratuit ainsi qu'un plafonnement des frais bancaires pour incident.

Le Parlement doit jouer son rôle de contrôle et doit répondre aux attentes des citoyens : nous demandons que soit mise en place une commission d'enquête indépendante pour réaliser un état des lieux des agissements des banques qui ont conduit à la crise actuelle.

Premiers signataires : Aitec, AFVS, Attac, CGT Banque de France, CGT groupe Caisse Des Dépôts et Consignations, CGTG IEDOM/AFD Guadeloupe, CGTR IEDOM/AFD Réunion, Confédération Paysanne, Convergence de Défense et Développement des services publics, Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, CRID, DAL, Fédération des Finances CGT, Fondation Copernic, FSU, Golias, Les économistes atterrés, Marches Européennes, **Résistance Sociale**, SNB IEDOM/AFD Martinique, SNP-Force Ouvrière (FO Caisses d'Épargne), SNUP - Caisse Des Dépôts et Consignations – FSU, SPUCE CFDT (Paris Île-De-France : Banque de France, Caisses d'épargne, Crédit Foncier, Agence Française de Développement), Solidaires finances publiques, Sud BPCE, SUD PTT, Union syndicale Solidaires

ACTUALITÉ SOCIALE

Un ANI qui nous veut du mal

Appel signé par de nombreuses personnalités et soutenu par :

Attac, CADAC, CGT Commerce Paris, CGT Hôtels Prestiges et Economiques, C&A, CNDF, CNT Solidarité ouvrière IdF, Convergence de défense et de développement des services publics, FASE, Fédération des Finances CGT, Fondation Copernic, FSU, GA, GU, Les Alternatifs, Les effFRONTé-e-s, Marches européennes, NPA, Osez le féminisme, PCF, PCOF, PG, R&S, Résistance sociale, Union syndicale Solidaires

L'accord national interprofessionnel (ANI), ou « accord emploi » du 11 janvier signé par le patronat et certaines organisations syndicales représente un recul social majeur. Les soi-disant « nouveaux droits pour les salariés » sont en réalité de portée limitée et comportent nombre de dérogations et de dispositions qui en permettent le contournement. Par contre, les mesures en faveur du patronat portent des coups sévères au droit du travail. Cet accord s'inscrit dans le droit fil des préconisations, appliquées partout en Europe, de la Troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne, Fonds monétaire international) : démantèlement du droit du travail, chantage à l'emploi pour baisser les salaires et les droits sociaux au nom de la compétitivité. Il contribuera ainsi à la spirale dépressive dans laquelle les politiques d'austérité enfoncent l'Union européenne.

L'accord aggrave encore, après les lois Fillon de 2004 et 2008 qu'il faut abroger, la remise en cause de la hiérarchie des normes en permettant de nouveau qu'un accord d'entreprise soit moins favorable que la convention collective et que la loi : en cas de « graves problèmes conjoncturels » de l'entreprise (quelle entreprise ne connaît pas de problèmes conjoncturels et surtout qui en juge ?), il ne laisse d'autre choix au salarié que d'accepter la baisse de son salaire et l'augmentation de son temps de travail sous peine de licenciement. L'accord réduit considérablement les droits et les possibilités de contestation et de recours à la justice des salariés et de leurs représentants. Il remet en cause des prérogatives importantes des instances représentatives du personnel et renforce le pouvoir des employeurs, notamment celui d'imposer la « mobilité » des salariés (changement de lieu ou de poste de travail).

Loin de permettre « la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés » cet accord va, au contraire, aggraver la précarité du travail en libérant le patronat de nombre d'obligations. En dépit des promesses qui avaient été faites par le gouvernement, l'accord ne réduit pas les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, alors même que la précarité de l'emploi concerne en premier lieu les femmes, prépondérantes dans le temps partiel (80%) et plus souvent touchées par les CDD, le chômage et le sous-emploi.

Enfin cet accord est illégitime. Il a été signé par trois confédérations syndicales représentant une minorité de salariés, alors même que les règles de représentativité syndicale sont sur le point de changer. Les parlementaires de droite se disent prêts à voter telles quelles les dispositions qu'il contient, mais ni le président de la République, ni la majorité de l'Assemblée nationale n'ont été élus pour faire reculer les droits des salariés. Transposer ces reculs sociaux dans la loi représenterait donc un grave déni démocratique.

Nous appelons les salariés-es, et plus largement, tous les citoyens-nes à lire ce texte, à l'analyser, à tenir partout des réunions pour en débattre ensemble et faire entendre leurs exigences auprès de leurs élus, tout particulièrement ceux de gauche, pour qu'ils ne votent pas ce texte. L'heure est bien plutôt à la sécurisation des emplois contre les licenciements, pour un travail de qualité, sans précarité, avec des droits sociaux de haut niveau pour les salariés, les chômeurs et les retraités. Nous ferons tout pour que cet accord n'acquière pas force de loi et nous appelons à soutenir toutes les initiatives en ce sens, en particulier les mobilisations syndicales.

LES BRAS M'EN TOMBENT

CARLOS GHOSN OU LES LIMITES DE L'INDÉCENCE

Toujours plus, le patron de Renault-Nissan ! Là, il vient de reculer les limites de l'indécence.

Et les médias, bons petits agents serviles, nous le répètent en ritournelle : Carlos Ghosn va se priver de 30 % de son salaire. Attendez quand même que je vous éclaire un peu sur le « geste ».

Ca veut dire que Ghosn verra son salaire journalier passer d'environ 36 000 € à 26 000 € ! Oui, ce n'est pas une erreur, j'ai bien écrit : JOURNALIER. Il s'en étonnait à la radio le pauvre secrétaire syndical CGT. Quelle indécence, quelle impudence !

Voilà : j'ai entendu UNE fois le secrétaire CGT, mais

depuis plusieurs jours, les médias TV, radios (les médias écrits sont plus sérieux) me rebattent les oreilles de cette foutaise. Oser mettre en balance ce « terrible sacrifice » avec plus de 8000 licenciements, le gel des salaires et l'allongement du temps de travail ! Et Ghosn déclare « avoir bon espoir » de voir signer un accord ! **Hou Hou ! Où es-tu gouvernement de gauche pour lequel j'ai voté au 2ème tour ?**

Et le plus « drôle » (?), c'est que Carlos Ghosn, en fait, ne perdra rien : il *diffère* seulement le versement de ce salaire car s'il tient sa promesse de ne pas faire de plan social, il le récupérera en 2016...

COUP DE GUEULE

Ajouter de la rigueur à l'austérité et on dit que vous êtes socialiste,

M. Migaud ?

Par Aude FRANÇOIS

Rapport de la Cour des Comptes, intervention de son président ce dimanche sur une chaîne de télé. Que dit-il ? Que la France doit montrer son sérieux et sa crédibilité vis-à-vis des instances internationales. Entendez par là qu'elle doit faire plaisir aux marchés financiers et atteindre contre vents et marées ce fameux chiffre de 3% de déficit alors même que le gouvernement vient de reconnaître qu'il ne pourrait être atteint compte tenu de la croissance en berne.

Alors M. Migaud demande au gouvernement de serrer encore un peu plus la vis. Entendez de faire des économies supplémentaires et d'augmenter les recettes de l'État. Comment ? En diminuant le montant des prestations versées aux familles, chômeurs, précaires, en augmentant les prélèvements sociaux sur les retraites, en diminuant le nombre de fonctionnaires, ... Autrement dit en ajoutant encore un peu plus de rigueur au plan d'austérité. À l'image de ce qui a été fait en Grèce, en Italie, en Espagne, au Portugal ou en Irlande. Le problème c'est que non seulement ces mesures n'ont pas permis aux pays concernés de redresser leur économie, mais elles les ont encore un peu plus enfoncés dans la crise. Conséquence : le chômage explose, les salaires et retraites

ne permettent plus à une bonne partie de la population de vivre correctement et les entraîne dans la misère, les services publics sont bradés au privé.

Est-ce cela que souhaite M. Migaud pour la France ? Si oui, on se demande comment il peut encore oser se dire socialiste. Mais l'a-t-il jamais été ? il est vrai que certains, dont il fait probablement partie, qui vivent une existence dorée dans les palais de la République ou ont eu la chance d'exercer un métier très rémunérateur, ont choisi d'arborer cette étiquette pour booster leur carrière et parfois leurs revenus, sans se préoccuper des idées qu'ils étaient censés défendre. D'où des incongruités comme celle récemment sortie par le maire de Lyon, Francis Collomb, pour qui on ne peut pas vivre décemment avec 3 000 euros par mois, oubliant qu'une grande majorité de nos compatriotes ne gagnent même pas 2 000 euros mensuels et qu'un quart d'entre eux sont sous le seuil de pauvreté. Il serait temps que ces messieurs/dames redescendent sur terre et choisissent une fois pour toutes soit d'être du côté des libéraux et d'en assumer les conséquences en démissionnant de leur fonction, soit de devenir ou de redevenir socialistes et d'agir pour l'emploi, la justice et la solidarité !

**VOUS AUSSI, REFUSEZ LA RÉSIGNATION,
ADHÉREZ À RÉSISTANCE SOCIALE !!!**

Le bulletin Résistance Sociale est une publication
de RESO, association loi 1901

Siège social :

121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet : www.resistancesociale.fr
Courriel : webmaster@resistancesociale.fr

Présidente de RESO et directrice
de la publication :

Marinette BACHE

NOM PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL : Portable :

E-mail :

J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

Je souhaite diffuser le journal autour de moi. Adressez-moi exemplaires
par envoi.

À retourner à : RÉSO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)